

LE VOL D'UN AÉRONEF EN SÉCURITÉ À CHAQUE INSTANT

En tant que propriétaire et exploitant du système de navigation aérienne civile du Canada, NAV CANADA guide les aéronefs du monde entier dans l'espace aérien canadien. Nous entrons en scène bien avant le décollage, et notre travail se poursuit jusqu'à l'arrivée.



Services de la circulation aérienne dans le Nord

Des stations radio d'aérodrome communautaire offrent des services météorologiques et de communication aux aéroports de certaines régions des territoires et du Nord-du-Québec.



Contrôle océanique au-dessus de l'Atlantique Nord

Le centre de contrôle régional de Gander (Terre-Neuve-et-Labrador) prend en charge les vols transcontinentaux au-dessus de la moitié ouest de l'Atlantique Nord jusqu'à leur transfert à l'autorité du Royaume-Uni.

EN ROUTE

Pendant le voyage, les **contrôleurs** transfèrent la responsabilité du vol à d'autres régions d'information de vol. Ils transmettent au pilote des renseignements météorologiques à jour ainsi que des instructions pour l'aider à rester à une distance sécuritaire des autres appareils.

L'espace aérien du Canada est divisé en sept régions d'information de vol, chacune gérée par un centre de contrôle régional responsable d'un espace aérien *contrôlé* hors des zones de contrôle d'aéroport. Dans l'espace aérien *non contrôlé*, les spécialistes de l'information de vol fournissent des renseignements météorologiques et un service consultatif en route aux pilotes. Ce sont eux qui avisent les services d'urgence si un aéronef manque à l'appel ou est en retard selon son plan de vol.

Les spécialistes de l'information de vol transmettent aux pilotes de l'information sur le trafic, le vent, les conditions météorologiques et l'état des pistes pour l'ensemble des stations d'information de vol et des centres d'information de vol du pays.

AVANT-VOL

Le pilote dépose un plan de vol ou un itinéraire de vol auprès d'une unité de contrôle de la circulation aérienne, d'une station d'information de vol ou d'une station radio d'aérodrome communautaire.

APPROCHE

Les **contrôleurs** du centre de contrôle régional placent l'aéronef en descente dans une file d'attente avec les autres appareils en approche de l'aéroport. Ils donnent au pilote des instructions concernant le cap, la vitesse et l'altitude.

ATTERRISSAGE

Les **contrôleurs** autorisent l'atterrissage et guident le pilote pendant l'approche finale. Ils le dirigent ensuite vers une voie de sortie et une porte du terminal.

DÉCOLLAGE

Une fois la vérification avant vol terminée, le pilote demande aux **contrôleurs** l'autorisation de circuler sur la piste en vue du décollage. Les contrôleurs lui donnent des instructions et des renseignements qui contribueront à assurer un vol sécuritaire.